

PROVINCE DE QUÉBEC43^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 6 DÉCEMBRE 2024

CABINET DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE*Québec, le 6 décembre 2024*

Aujourd'hui, à treize heures, il a plu à Son Excellence la Lieutenant-gouverneure de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 74 Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers
- n^o 209 Loi concernant la Ville de Terrebonne
- n^o 210 Loi concernant la Ville de Blainville
- n^o 211 Loi sur l'École Polytechnique de Montréal
- n^o 212 Loi modifiant la Loi constituant en corporation Foyer Wales – The Wales Home

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence la Lieutenant-gouverneure.